



## **CLUBBING QUALITE FG (C.Q.FG )**

**L'initiative Clubbing Qualité FG** est née du constat amer et récurrent des clubbeurs-auditeurs d'FG, confrontés au manque de professionnalisme et abus de certains établissements de nuits (bars, discothèques, salles...).

**L'initiative Clubbing Qualité FG** s'adresse donc aux établissements qui souhaitent promouvoir la qualité du clubbing, participer à l'initiative d'FG DJ Radio et bénéficier de son appui médiatique.

Seuls les signataires de la présente charte obtiendront le label « CQFG », sésame obligatoire pour bénéficier du relais éditorial de l'antenne d'FG DJ Radio.

Pour FG, il ne s'agit d'entraver ni de s'immiscer dans la politique commerciale de ces établissements, mais seulement d'assurer aux auditrices et auditeurs de FG DJ Radio, ainsi qu'à l'ensemble des clubbeurs, la qualité d'accueil et de respect à laquelle chaque client a droit.

### **1- L'accueil**

Les clients et clientes des établissements de nuits exigent d'être accueilli avec professionnalisme, c'est-à-dire avec sourire et respect.

Si chaque établissement est en droit de fixer librement ses conditions d'accès, ces dernières ne sauraient être de nature à discriminer, par le sexe, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la couleur de peau, la religion, ou toutes autres formes de discriminations sanctionnées par la loi.

### **2- La sécurité**

Les employés de sécurité (vigiles) qui travaillent sous la responsabilité des établissements, se doivent, conformément à la loi, d'assurer la sécurité des clients et clientes. En aucun cas, ils ne sont habilités à utiliser la violence verbale et physique ni la menace et l'insulte.

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que tout client s'estimant injustement traité à l'intérieur d'un établissement, a le droit de porter plainte et de saisir la justice, ou la Halde.

La charte rappelle également aux exploitants d'établissements de nuit la norme sonore que prévoit la loi, à savoir un maximum de 105 décibels.

### **3- La politique commerciale**

Les établissements doivent afficher clairement et distinctement les tarifs pratiqués (entrée, vestiaire, boissons) ainsi que les moyens de paiement autorisés, qui ne sauraient varier en cours de nuit.

Les invitations émanant de l'établissement (guest lists) doivent être respectées, en tenant compte bien sûr des conditions d'accès librement fixées.

### **4- La santé**

Les établissements veillent à la propreté des sanitaires et permettent un accès facile à un point d'eau fraîche gratuite, comme le précise l'article L.3813-46 du Code de la Santé Publique.

Dans la mesure du possible, l'établissement veillera à disposer d'un employé formé aux gestes de premiers secours et aux questions relatives aux drogues et à la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Du matériel d'information et de prévention peut être à la disposition du public.

Le respect des normes sonores est également indispensable pour écarter les risques d'acouphène. Des bouchons auditifs peuvent être mis à disposition du public, gracieusement ou non.

### **5- Le clubbing citoyen**

Les valeurs véhiculées par *FG DJ Radio* sont celles d'une radio citoyenne, tolérante et particulièrement vigilante dans le domaine de la santé publique et notamment la lutte contre le VIH/Sida et la réduction des risques liés à la drogue. La présente charte invite donc les établissements :

- A mener des programmes de prévention routière liées aux dangers de l'alcool au volant et à l'usage de stupéfiants.
- A distribuer gratuitement préservatifs et gels ainsi que des brochures d'informations liées au sida et aux MST.
- A permettre l'accès des espaces VIP aux non consommateurs d'alcool.

---

L'établissement signataire de la présente charte s'engage à en respecter l'esprit et les termes.

Son label « *CQFG* » lui confère un soutien et un relais privilégié sur *FG DJ Radio*. L'adhésion à la présente charte est un préalable à la signature de tout partenariat.

Enfin, *FG DJ Radio* se réserve le droit de lui retirer, unilatéralement, ce label *CQFG* en cas de manquements répétés et motivés.

L'exploitant

*FG DJ Radio*